



IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

DEMANDE DE PROPOSITIONS : CIC-153152

Questions et réponses – # 1

Q1. « Bien que sur le site Web Achatsetventes, Annie Ouellette est la personne-ressource désignée, aucune autorité contractante n'est officiellement mentionnée directement dans la demande de proposition (DDP), et les demandes de renseignements doivent être adressées à l'autorité contractante. Pouvez-vous confirmer qu'Annie Ouellette agit actuellement à titre d'autorité contractante? »

R1. Veuillez consulter la page couverture de la DDP :

Address Inquiries to: - Adresser toute question à :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca

Q2. « Sur quel type de papier (épaisseur, couleur, etc.) les relevés de compte doivent-ils être imprimés? Veuillez indiquer si le papier doit être fourni par l'entrepreneur. »

R2. Du papier standard, de format Lettre (8 ½ x 11), est le type de papier utilisé pour le relevé de compte. Le papier est effectivement fourni par l'entrepreneur.

Q3. « Les relevés de compte sont-ils toujours constitués d'une seule feuille imprimée recto verso? Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une moyenne du nombre de pages par relevé de compte ou une ventilation par nombre de pages. »

R3. Oui, les relevés sont toujours imprimés sur une seule page recto verso.

Q4. « Les relevés de compte sont-ils toujours constitués d'une seule feuille imprimée recto verso? Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une moyenne du nombre de pages par relevé de compte ou une ventilation par nombre de pages. »



R4. Question identique à celle ci-dessus, donc oui, les relevés sont toujours imprimés sur une seule page recto verso.

Q5. « Des fichiers PDF (comme pour les relevés de compte générés par courriel ou l'ensemble des relevés de compte) doivent-ils être renvoyés à CIC? »

R5. Non, uniquement les courriels non distribuables, chaque mois.

Q6. « À la page 37, on mentionne : "La grandeur des relevés de comptes (RC) est de 8 1/2 x 11, l'encre est standard excepté pour la ligne 'MICR' qui doit être avec de l'encre magnétique." Cependant, il n'y a aucune autre mention d'une ligne "MICR" dans la DP. Pouvez-vous confirmer qu'il existe une ligne MICR, et si oui, indiquer sa position dans un échantillon mis à jour? »

R6. Il n'y a pas de ligne « MICR » sur le relevé. La phrase devrait être : « La grandeur des relevés de comptes (RC) est de 8 1/2 x 11, et l'encre est standard. »

Q7. « S'il y a une ligne "MICR", est-il acceptable que les relevés de compte soient entièrement imprimés avec de l'encre "MICR"? »

R7. Il n'y a pas de ligne MICR sur le relevé de compte.

Q8. « L'échantillon fourni ne montre aucune caractéristique d'intégrité (code-barres, numéro de séquence, etc.). Veuillez confirmer que l'entrepreneur peut ajouter ces caractéristiques constituant des pratiques exemplaires aux documents afin d'assurer des normes d'intégrité plus élevées. Des options comme les codes-barres 2D permettraient également d'adopter des fonctionnalités comme les insertions sélectives, en cas de besoin futur. »

R8. Les caractéristiques d'intégrité ne sont pas nécessaires pour le moment.

Q9. « Pouvez-vous confirmer qu'actuellement, les relevés de compte envoyés par courriel sont envoyés sous forme de pièces jointes dans les courriels sans mot de passe ou autre forme de protection? Si tel est le cas, étant donné que ces relevés contiennent des renseignements "Protégé B", IRCC envisagerait-il de remplacer cette méthode par une solution impliquant l'envoi de liens par courriel qui inciterait les utilisateurs à accéder à leurs relevés en ligne par l'entremise d'une application utilisant un processus d'identification? Une telle approche est-elle prévue pendant la durée du contrat? »



R9. Les relevés de compte sont actuellement intégrés directement dans le courrier électronique, sans aucune protection, car celle-ci n'est pas nécessaire et pourrait faire en sorte que des messages soient bloqués par les serveurs de certains de nos clients. Vous trouverez plus de détails concernant la méthode pour les relevés envoyés par courriel à la page 40 de la demande de propositions. Compte tenu de la population à laquelle les relevés sont envoyés, nous n'avons pas exploré les solutions impliquant l'envoi de liens par courriel qui exigeraient que les utilisateurs accèdent à leurs relevés en ligne à l'aide d'une application. Il n'y a aucun plan pour une telle solution pendant la durée du contrat.

Q10. *« Si un courriel ne peut pas être envoyé après un certain nombre de tentatives, en plus de l'avis envoyé au chargé de projet, l'entrepreneur doit-il envoyer les relevés non distribués par la poste? »*

R10. Si un courriel ne peut pas être distribué, l'entrepreneur n'est pas tenu d'envoyer les relevés non distribués par la poste. Si un relevé de compte ne peut pas être envoyé par courriel, la seule exigence consiste à informer IRCC, qui communiquera alors avec le client.

Q11. *« Dans les tableaux de prix, les prix unitaires de l'impression, de l'envoi postal et de l'envoi par courrier électronique doivent-ils être multipliés par une certaine quantité pour calculer les valeurs totales en dollars? Si tel est le cas, veuillez indiquer les quantités. »*

A11. Le « PRIX TOTAL ÉVALUÉ » de l'annexe « E », Base de paiement, taxes en sus, sera utilisé pour établir la note de l'évaluation financière. Aucune quantité ne sera ajoutée à l'annexe « E » - Base de paiement.

Veillez consulter la page 39 de la DDP le volume de production, à titre indicatif seulement.